INFO

Le documentaire "Les mains des femmes" donne la parole aux médecins sur l'avortement

(//app-eu.readspeaker.com/cgi-bin/rsent?customerid=7764&lang=fr_be&readid=id-text2speech-article&url=www.rtbf.be%2Finfo%2Fdossier%2Fles-grenades%2Fdetail_le-documentaire-les-mains-des-femmes-donne-la-parole-aux-medecins-sur-l-avortement%3Fid%3D10733522)

(#)

Extrait du documentaire "Les mains des femmes". - © Tous droits réservés

Sarah Lohisse

Publié le samedi 03 avril 2021 à 09h16

Les femmes concernées expliquent qu'une interruption volontaire de grossesse n'est jamais un choix facile, anodin. Les praticien.nes de l'IVG sont "Les mains des femmes", agissent pour le choix qu'elles ont porté et optent pour le soulagement plutôt que pour le jugement.

Newsletter info Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

OK (https://www.rtbf.be/info/moncompte?newsletter=info&source=rtbfinfo_newsletter-content

Le documentaire du même nom réalisé par Coline Grando, commandité par la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial (FLCPF) et le Centre Vidéo de Bruxelles, le montre avec brio, en donnant la parole aux médecins sur l'avortement.

Un acte peu valorisé

Le 3 avril 1990, sous la loi Lallemand-Michielson, (https://www.planningsfps.be /depenalisation-partielle-de-l-avortement/) l'avortement devient un droit en Belgique. La dépénalisation n'est pourtant que partielle puisqu'en principe la loi n'autorise pas l'IVG, mais suspend les poursuites judiciaires dans le cas où elle aurait lieu.

►►► Retrouvez en cliquant ici tous les articles des Grenades, le média de la RTBF qui dégoupille l'actualité d'un point de vue féministe (https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades)

L'acte figure dans le code pénal parmi les crimes "contre l'ordre des familles et contre la moralité publique" et peut être sanctionné s'il ne respecte pas simultanément une série de facteurs : il doit être réalisé par un médecin devant renseigner la femme sur toutes les alternatives possibles à l'avortement, il faut la reconnaissance d'un "état de détresse" et le respect d'un délai de six jours de réflexion entre le premier rendez-vous et l'intervention, devant elle-même être réalisée endéans les douze premières semaines de la grossesse.

> C'est mieux vu pour un gynécologue de dire qu'il fait des procréations assistées ou des fécondations in vitro que de dire qu'il fait un IVG

La loi a pu voir le jour notamment grâce à des médecins-militants comme Willy Peers (https://www.rtbf.be/lapremiere/emissions/detail_matin-premiere/accueil/article_un-jour-dans-l-info-l-affaire-willy-peers?id=10628920&programId=60), emprisonné en 1973 pour avoir défendu son positionnement "pro-IVG" et qui estimait que l'avortement était "*un acte de santé publique*".

(https://ds1.static.rtbf.be/article/image/1240x800/e/7/d/808ce8230995b5fdd84f8b5f704c0638-1617375747.jpg)

L'avortement, "un acte de santé publique" - © Tous droits réservés

Cette notion d'agir pour la santé publique reste bien ancré et revient dans la bouche de nombreux intervenant.es du documentaire. Plusieurs expliquent avoir commencé avant la légalisation partielle de l'acte. Ces derniers ont donc pu se rendre compte de la dangerosité de le pratiquer de manière clandestine. C'est aussi pour cela qu'ils se sont engagés, afin d'éviter certaines violences gynécologiques.

Pourtant, au sein des milieux médicaux on n'en parle pas, ou on en parle peu. Cela semble rester tabou. "*La pratique n'est pas du tout valorisée au sein de la profession, et sur le plan technique et par les paires. C'est mieux vu pour un gynécologue de dire qu'il fait des procréations assistées ou des fécondations in vitro que de dire qu'il fait un IVG, ce n'est pas mis en avant",* raconte Céline Tixier-Thomas, chargée de mission IVG et contraception à la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial.

►►► A lire aussi : **Comment le coronavirus affecte les avortements** (https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_comment-le-coronavirus-affecte-les-avortements?id=10468457)

Un déficit d'effectifs

Ce manque de valorisation est une des raisons qui explique la pénurie de médecins et gynécologues voulant bien pratiquer l'IVG. Une enquête réalisée par le FLCPF montre qu'à Bruxelles 71,5% des centres de planning familial y sont confrontés. C'est d'ailleurs de ce constat qu'est né le film-documentaire "Les mains des femmes". "*Aujourd'hui c'est bien joli qu'il y ait une loi mais s'il n'y a personne pour la mettre en pratique, c'est comme si elle n'existait pas*", explique la réalisatrice, Coline Grando.

S'il est de base conçu pour un public-cible de futurs médecins et gynécologues, il peut être aussi vu par le tout public puisque son but est avant tout de déstigmatiser l'interruption volontaire de grossesse. Durant 26 minutes, derrière la caméra de la réalisatrice, on voit défiler des praticiens et praticiennes qui entrecroisent leur vécu, leur sentiment, leur

impression.

►►► A lire aussi : **Des inégalités d'accès à la santé sexuelle et reproductive exacerbées par la pandémie** (https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_des-inegalites-d-acces-a-la-sante-sexuelle-et-reproductive-exacerbees-par-la-pandemie-une-carte-blanche-collective?id=10710581)

On y retrouve une dimension humaine, en remettant à sa juste place la relation médecin-patiente sur une échelle d'égalité. Soulignons néanmoins que les intervenants sont des médecin.es qui ne voient aucun frein à faire avorter, n'allant pas à l'encontre de leur clause de conscience – droit de s'opposer à un acte comportant des enjeux éthiques qui s'opposent à leurs valeurs. Ils et elles comprennent d'ailleurs que l'on puisse s'y opposer.

"*C'est mauvais d'obliger un médecin à pratiquer parce qu'il se sent maltraité et un médecin maltraité devient un médecin maltraitant.*
Son devoir sera de permettre que ça soit réalisé par quelqu'un d'autre et de s'assurer que les choses se passent bien", explique à cet égard l'intervenante Corinne Bouüaert, médecin généraliste.

> Aujourd'hui c'est bien joli qu'il y ait une loi mais s'il n'y a personne pour la mettre en pratique, c'est comme si elle n'existait pas

Une autre raison qui explique la pénurie de praticien.nes est le manque de formation mis à disposition en Belgique. Aucune obligation légale n'est imposée pour se former à l'IVG. "*Pour les gynécologues, cela fait partie de leur cursus. C'est une formation qui est très, voire trop, succincte, mais qui en fait partie. Pour les médecins généralistes, il faut faire une formation en plus. Elle est proposée par l'ULB en partenariat avec le GACEHPA* (http://www.gacehpa.be/) *(groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant l'avortement) et la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial. La formation comporte un tronc commun permettant d'acquérir les bases de la pratique en planning familial et l'approche de la prise en charge des demandes d'avortements. Elle peut être complétée par une formation spécifique à la pratique de l'avortement pour les personnes souhaitant en faire une pratique professionnelle, ce qui comprend des stages en centres de planning*", nous explique Céline Tixier-Thomas.

Seulement une soixantaine de médecins par an se forment à l'ULB et une trentaine participent à la formation spécifique à la pratique de l'IVG. Le manque d'offre de formation

et donc le manque d'accessibilité ainsi que la méconnaissance et le manque d'informations des étudiant·es en médecine sur la pratique n'aident pas à faire augmenter ces chiffres.

►►► Pour recevoir les informations des Grenades via notre newsletter, n'hésitez pas à vous inscrire **ici** (https://campagne.rtbf.be/quiz/723077_272/OPTINGrenades.html)

Vers une dépénalisation totale ?

80% des IVG se passent en centre extra-hospitaliers. Pourtant, agir et bouger en centre pour se faire avorter n'est pas chose simple. Beaucoup de patientes se plaignent du délai de réflexion obligatoire, jugé trop long, ce qui peut être violent. Comme le souligne Sarah Parkinson, assistante sociale et administratrice du GACEHPA : "*le terrain n'est pas du tout en adéquation avec la loi*".

Professionnelle dans le domaine, elle invite d'ailleurs les femmes souhaitant se faire avorter à se renseigner correctement en évitant les forums sur internet. Elle leur recommande plutôt de se rendre dans des centres spécialisés où elles auront toute l'écoute et les conseils nécessaires. La brochure du groupe d'action (http://www.gacehpa.be/) peut aussi s'avérer très utile.

Même si l'avortement est désormais un droit dans notre pays, c'est aussi un sujet qui divise. Pour rappel, en mars 2020, une proposition de loi (https://www.rtbf.be/info/societe/detail_l-heure-d-une-depenalisation-complete-de-l-avortement-est-elle-venue-en-belgique?id=10453859) avait été déposée à la Chambre pour dépénaliser totalement l'IVG et allonger le délai d'intervention de 12 à 18 semaines. Tous les partis l'avaient signée, à l'exception de la NVA, du CD&V, du cdH et du VB jugeant la question de l'avortement comme un point de rupture (https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_formation-federale-bart-de-wever-fait-aussi-de-la-question-de-l-avortement-un-point-de-rupture?id=10540953) à la formation d'un nouveau gouvernement belge. Si aujourd'hui nous en avons un, le vote qui devait être reporté début 2021 n'a, à l'heure actuelle, pas encore été remis sur la table (https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_depenalisation-de-l-avortement-ecolo-demande-la-reprise-des-discussions-apres-un-nouvel-avis-du-conseil-d-etat?id=10639384).

►►► A lire aussi : **Report du vote sur la dépénalisation de l'avortement : "Une gifle" pour les femmes, dénonce Sophie Rohonyi (DéFI)** (https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_report-du-vote-sur-la-depenalisation-de-l-avortement-une-gifle-pour-les-femmes-denonce-sophie-rohonyi-defi?id=10535409)

L'invitée de Matin Première : Sophie Rohonyi

Cet article a été écrit dans le cadre d'un stage au sein de la rédaction des Grenades.

Si vous souhaitez contacter l'équipe des Grenades, vous pouvez envoyer un mail à lesgrenades@rtbf.be

Les Grenades-RTBF est un projet soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui propose des contenus d'actualité sous un prisme genre et féministe. Le projet a pour ambition de donner plus de voix aux femmes, sous-représentées dans les médias.

Sur le même sujet

Santé | Femme | Avortement | Médecin | Féminisme | IVG

Les Grenades

04 avril 2021

Fatima Ouassak veut rendre visible "la puissance des mères"